

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-neuf juin deux mil vingt

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ – David POUX – Léna VILLENEUVE – David NAUDIN – Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN – Pauline STRASSER - Amandine BERON WALPOËL – Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU - Kathy ORTEGA

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020.

Affectations des résultats

Le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 font apparaître un excédent brut de la section de fonctionnement de 258 799,66 euros et un excédent brut de la section d'investissement de 186 094,55 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement de 258 799,66 euros est repris au R 002 en fonctionnement pour le budget primitif
- L'excédent d'investissement de 186 094,55 euros est repris au R 001 en investissement pour le budget primitif

Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal se fait présenter le projet de budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident avec 12 voix pour et 3 abstentions (F. Buquand, J. Déhu et K. Ortéga) les propositions de la commission des finances et approuvent le Budget Primitif 2020. Le Budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Fonctionnement : 903 286,00 euros

Investissement : 746 156,00 euros

M. Buquand précise le vote de son équipe : Nous reconnaissons que la gestion de la commune est saine, ce budget reste dans la continuité des années précédentes. Nous nous sommes abstenus car nous n'avons pas les mêmes orientations, nous aurions fait différemment, notamment en investissement.

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes constituant l'imposition locale suivante :

Taxe foncière bâti : 28.93%, Taxe foncière non bâti : 71.51%, Cotisations foncières des entreprises : 16.70%. M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 1996.

Participation communale au RPI

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2020, cette participation est fixée à 145€ par habitant ce qui représente pour Tracy le Val (1127 hab.) un montant de 163.415 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Tracy le Mont / Tracy le Val la participation de 145 € par habitant soit pour l'année 2020 (1127 habitants) 163415€.

Subvention au CCAS : Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 15583 € au CCAS de Tracy le Val.

Subventions aux associations

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations de Tracy le Val:

- La Belle Epoque : 500€ - Les Marcheurs du Val : 500€ - Créat'Oise : 500€ - Happy Dance Club : 500€ - Vie libre : 50€
- Les Rencontres : 300€ - Les Combattants Républicains : 500€ - Amicale des Sapeurs-pompiers d'Attichy : 100€

Subvention exceptionnelle à TRASSO

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association TRASSO de 3 000€ afin de les aider suite aux difficultés financières liées au COVID-19.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 1 contre (J. Carpentier) décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à TRASSO.

J. Carpentier explique son vote en indiquant qu'il reste sur la position du Conseil précédent qui ne souhaitait pas accéder aux demandes de Trasso Boutchou (nom de l'époque).

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire indique qu'il convient de créer la commission de contrôle des listes électorales qui se compose de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant eu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, et de deux conseillers de la liste ayant obtenu des sièges au Conseil Municipal.

La commission de contrôle se compose comme suit : M. Hervé LEFRANC, Mme Ingrid CARRÉ, M. David POUX, M. Frédéric BUQUAND et M. Jérôme DÉHU.

Le Conseil Municipal valide la composition de cette commission.

Extension du réseau basse tension (BT) rue du Général de Gaulle

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser le SE60 à procéder à une extension du réseau BT rue du Général de Gaulle afin de desservir en électricité le futur lotissement. Il précise que le coût résiduel des travaux est à la charge du lotisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le SE60 à procéder aux travaux d'extension du réseau BT.

Travaux à venir : Vidéoprotection et sécurisation salle des fêtes

Sécurisation salle des fêtes : M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a fait réaliser un devis pour clôturer entièrement le parking de la salle des fêtes avec la pose de trois portails et de 189 ml de grillage rigide. Il indique que ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 32%. M. VIVIEN Guillaume demande de faire clôturer au niveau de la haie. M. le Maire indique qu'il fera réévaluer le devis en intégrant la haie.

Le Conseil valide cette proposition.

Vidéoprotection : M. le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré différents intervenants pour installer de la vidéoprotection dans la commune. Il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la faisabilité du projet afin d'avancer sur ce dossier. Il indique que des caméras seront installées dans des lieux stratégiques de la commune pour surveiller le domaine public, et seulement celui-ci. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 80%.

Après discussion le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre valide la faisabilité du projet.

M. le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : « Prime exceptionnelle liée au COVID-19 », le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Prime exceptionnelle liée au COVID-19

M. le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1000 € aux personnels qui ont été mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour assurer la continuité du service public.

Après discussion, le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour (J. Carpentier ne pouvant participer au vote), d'instaurer la prime exceptionnelle aux agents territoriaux en fonction de leur temps de présence pendant cette crise.

Questions diverses

M. D. POUX demande à M. le Maire pourquoi il y a un barrièrage à l'intersection rue du Gal de Gaulle/rue du Temple. M. le Maire indique que, suite à l'orage du vendredi 26, le tampon eaux pluviales s'est littéralement soulevé et a détérioré une partie de l'enrobé entourant le regard. Des travaux sont à prévoir.

M. D. POUX informe M. le Maire que des administrés lui ont fait remonter l'information concernant le passage piéton au niveau de la machine à pain. M. le Maire explique que les travaux de réfection des trottoirs étant terminés, les passages protégés vont être mis aux normes dans les prochaines semaines.

M. H. LEFRANC demande à M. le Maire que le petit parc situé à côté de l'école soit éclairé. M. le Maire prend la remarque en compte et le nécessaire sera fait pour installer un éclairage muni d'un détecteur de présence.

Mme I. CARRÉ demande des précisions à M. le Maire sur la décision de réduire la vitesse à 30km/h sur la commune.

M. le Maire répond qu'il a déjà eu des remarques de la part d'autres conseillers et des habitants. Cette mesure paraît inévitable compte tenu du peu de respect des automobilistes sur les limitations de vitesse. La plupart des rues de Tracy le Val sont courtes et d'une largeur de 4,5 à 5 mètres. Dans ces rues, la limitation à 30 km/h paraît logique. En revanche, sur la rue du Gal de Gaulle en venant d'Ollencourt, c'est plus délicat !

Après une très large discussion et une proposition d'un conseiller de faire une étude préalable à cette mise en place, il est convenu de demander à la C.C.2.V de bien vouloir prêter le compteur routier afin de vérifier la vitesse des véhicules dans la Commune. Ce compteur sera disposé pour 2 semaines dans quelques rues. En fonction du résultat, M. le Maire décidera ou pas de mettre à exécution ce projet de réduire la vitesse à 30 km/h sur toute la Commune.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire

Pour suivre les informations et les alertes, vous pouvez vous abonner en vous rendant sur le site de la Mairie (tracyleval.fr) et en vous abonnant à la newsletter.